

**Présentation du colloque
Préprogramme**

**ARCHIVES DES DICTATURES SUD-AMÉRICAINES : les espaces
et lieux de révélation des conflits entre droit à l'oubli et droit
à la vérité**

Octobre 2016

Partenaires : Ministère des Affaires étrangères, Institut des Sciences sociales du politique, UMR 7220, Institut des Hautes études de l'Amérique latine, BDIC, avec le soutien du Labex *Les passés dans le présent*, de Sorbonne Paris Cité, de la fondation Jean Jaurès, de l'École Nationale des Chartes et de la Société internationale pour la recherche en droit du patrimoine culturel et naturel.

Comité scientifique

Marie Cornu, Pascal Even, Jérôme Fromageau, Jose Lopez Mazz, Denis Merklen, François Julien-Lafferrière, Marie-Claire Lavabre, Isabelle Richefort, Yves Saint-Geours, Françoise Watel.

Pays principalement concernés :

Le focus est sur les pays du Cône Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay), ce qui n'empêche pas des comparaisons soit lorsque les modèles américains sont susceptibles d'inspirer d'autres Etats (le cas de l'Espagne, l'idée d'un modèle argentin ?), soit lorsque la comparaison met en lumière les approches spécifiques ou singulières dans les pays du Cône Sud (du Guatemala).

On s'intéressera évidemment au plan Condor, coopération internationale de la répression qui a orchestré des campagnes d'assassinat et dont ces pays étaient partenaires.

Les archives considérées sont notamment :

- Les archives produites par les régimes dictatoriaux (Etat, collectivités territoriales)
- Les archives des Eglises (y compris le Vatican)
- Les archives des ambassades et archives consulaires
- Les archives du Ministère des affaires étrangères en France et dans d'autres Etats concernés (USA).
- Les archives des associations
- Les archives des organisations internationales

Thématiques

Le thème central du colloque est d'engager une réflexion sur la relation entre les archives et la gestion de la mémoire collective et de ses modes de transmission en période postdictature. L'encadrement juridique de la conservation et de l'accès aux archives obéit à plusieurs finalités. Le préambule des statuts du Conseil international des archives indique que "Les archives constituent la mémoire des nations et des sociétés ; elles fondent leur identité et sont un élément clé de la société de l'information. En témoignant des activités menées et des décisions prises, elles assurent à la fois la continuité des organismes et la justification de leurs droits, ainsi que de ceux des individus et des États. Parce qu'elles garantissent l'accès des citoyens à l'information administrative et le droit des peuples à connaître leur histoire, les archives sont essentielles à l'exercice de la démocratie, à la responsabilisation des pouvoirs publics et à la bonne gouvernance."

Instruments de preuves, les archives ouvrent aux individus la faculté de faire valoir leurs droits, mais aussi de disposer d'une information sur les activités et décisions de la sphère publique. Comme mémoire de l'administration, elles sont aussi gérées et rassemblées à des fins de connaissance et de recherche historique. Elles mettent en relation l'usager, plus largement le citoyen, l'État sous ces différentes formes et l'administration, les archivistes et la communauté scientifique, en particulier les historiens. Comment ordonner ces usages et finalités multiples sur les archives des dictatures ? Il s'agit de comprendre les archives comme espace dans lequel s'expriment et se jouent de multiples tensions, tout particulièrement s'agissant d'archives sensibles. La tension entre droit à l'oubli et transmission des mémoires et la façon dont les États des pays du Cône sud arbitrent dans le droit et l'administration des archives cette question seront évidemment au cœur des thèmes de ce colloque. Le rôle de l'archiviste doit de ce point de vue être questionné, dans la décision de communiquer ou ne pas communiquer, deux postures en tension de la fonction archivistique. Les archives, comme traces des activités publiques sont aussi un puissant révélateur de ces conflits nés des périodes de terreur. Elles alimentent aussi le processus judiciaire dans ses divers modes d'administration, par exemple au travers des commissions de vérité et de réconciliation. Comme instruments de preuve et de justification des droits, elles sont un espace dans lequel individus, historiens, juristes, sont en quête d'une vérité, qu'elle soit historique, juridique, mémorielle. Elles se rejoignent parfois, elles ne s'accordent pas toujours.

Cette réflexion sera entreprise à partir de plusieurs sources d'archives qui, chacune, renvoient à des réalités différentes de la dictature. Ce sont ces différentes sources que nous voudrions questionner, en mettant l'accent sur les archives du Ministère des Affaires étrangères. Certains fonds relatifs à cette période seront en effet disponibles au moment où se tiendra ce colloque.

Plan provisoire

1ère journée

- **Conférence inaugurale: Archives, mémoires et dictature**
- **Inauguration de l'exposition**

2ème journée

LES ARCHIVES, LIEU DE TENSION ENTRE DROIT À L'OUBLI ET DROIT À LA VÉRITÉ

- ***Le droit des archives de la dictature : les tensions entre droit à l'oubli et besoin de transparence*** dans les législations nationales et dans l'espace international. Sera notamment abordée la question de la notion et du régime juridique du secret et celle de l'arbitrage entre transparence en période post-dictature. La question de l'encadrement juridique de l'accès aux archives sera traitée sous un angle comparatif dans la mesure où les Etats n'ont pas tous adopté les mêmes solutions juridiques. Certains Etats ont choisi de légiférer spécifiquement sur cette catégorie d'archives tandis que d'autres se réfèrent au droit commun.
- Introduction sur les différents modèles juridiques : fresque générale comparative sur l'organisation du droit d'accès aux archives et la gestion de la mémoire et du secret dans les législations des pays du cône sud.

A partir d'étude de cas :

- La jurisprudence de la Cour interaméricaine et le droit d'accès à l'information (à partir du cas uruguayen notamment)
 - Quelle place pour un droit à l'oubli face à des archives de dictatures ?
 - Secret et transparence au Chili
 - L'après dictature en Argentine, comment lever le secret d'Etat ?
- ***Médiation archivistique et médiation mémorielle.*** Comment transmettre "le passé dans le présent", comment conserver, communiquer les traces de la dictature ? Quelle fonction des archives dans ce processus de transmission et dans quels termes? Comment communiquer des archives difficiles, quels modes de contextualisation, ce qui fait revenir sur la fonction de l'archiviste, doublement bordée par le droit et la déontologie. Seront évoquées non seulement la question de la conservation et de la gestion des archives mais aussi celle de la fabrique d'archives de la dictature.

- Communication des archives et dimension diplomatique, la notion d'archives réservées, classification et déclassification, articulation entre droit, théorie et pratique des service.
- Contrôle, classement et communication des archives du Plan Condor.
- Secret et transparence, les relations de la France aux futures dictatures, l'accord de 1963 et les polémiques publiques.
- Table ronde, Mise en archives, transmission des archives, le rôle de l'archiviste **en présence d'archivistes, de directeurs d'archives nationales ou de centres d'archives.**
- Table ronde, *Mise en récit du passé, la fabrique d'archives de la dictature.*

3^{ème} journée

LES ARCHIVES, PUISSANT RÉVÉLATEUR DES CONFLITS NÉS DE LA DICTATURE

➤ *Médiations politiques : ce que disent les archives des pays tiers.*

- la France et les pays du cône Sud, éléments de contexte
- les archives du MAE, présentation globale, ressources disponibles, sources écrites et orales. Les pleins et les vides.
- Les travaux sur les archives MAE
- les archives américaines et russes sur le plan Condor
- la doctrine du droit d'asile et les archives du MAE

➤ *Archives et justice : quelle exploitation judiciaire des archives.* Quel rôle des archives dans la fonction probatoire, qui constitue une des finalités majeures des archives ? La réflexion portera notamment sur la façon dont chaque pays met en forme l'équilibre entre paix sociale et « devoir de mémoire », au travers des commissions de vérité, de justice et de réconciliation.

➤ *Archives, vérité historique, vérité juridique, le regard des sciences sociales.*

Les thèmes croisés de la vérité historique et de la vérité juridique seront ici explorés. Se pose ici également la question du maniement des sources et celle de la recherche impliquée.